## Rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée et formulaire de demande d'homologation en application de l'article L 1237-14 du code du travail

Colonnes réservées à la DDTEFP

conformité

1. Informa	ations relatives	s aux parties à	la	convention	de ruptur	e				
Nom et pré	énom du <b>salarié</b>									
A Té										
Emploi /	qualification									
	raison sociale de a signataire pour le l'employeur n° de téléphon	e compte de								
Adresse	dresse				n° de SIRET					
Convention collective applicable										
Ancienneté du salarié à la date envisagée de la ru				ture	<u> _ _</u>	ans	I_I_I	mois		
Rémunération	on mensuelle brute	e des douze mois	pré	cédents						
mois de				mois de						
mois de		mois de								
mois de		mois de								
mois de		mois de								
mois de				mois de						
mois de				mois de						
Rémunération mensuelle brute moyenne										
2. Déroulement des échanges pour convenir de la rupture conventionnelle								oui	non	
A. Date du premier entretien (jj/mm/aaaa)										
Rappeler au salarié la possibilité qu'il a de contacter les services, notamment le service public de l'emploi, qui pourront l'aider à prendre sa décision en pleine connaissance de ses droits.										
Salar	rié assisté	oui non		si oui par						
Employeur assisté oui non			si oui par							
B. Date(s) des autres entretiens éventuels										
Salar	rié assisté	oui non		si oui par						
Emplo	yeur assisté	oui non		si oui par						

3. Convention de rupture								non
Les parties décident de rompre le contrat de travail à durée indéterminée qui les lie et conviennent d'un commun accord des conditions de la rupture de ce contrat : - droits afférents à la rupture de ce contrat ; - versement d'une indemnité de rupture du montant indiqué ci-dessous ; - date envisagée de la rupture, sous réserve des délais prévus par la loi, ci-après.								
Autres clauses éventuelles :								
Montant de l'indemnité spécifiqu (somme en lettres)	ne de rupture conventionnelle							
Date envisagée de la rupture d	lu contrat de travail (jj/mm/aaaa	)    _ _	<u> _ </u>	_	_ _ _			
Date et signature précédée d	le la mention "lu et approuvé"	par chaque par	tie					
<b>IMPORTANT :</b> La date de signature de la convention de rupture déclenche le délai de rétractation de 15 jours calendaires pendant lequel chaque partie peut revenir sur sa décision. La demande d'homologation ne peut donc être transmise à la DDTEFP qu'à l'issue du délai de 15 jours calendaires prévu pour l'exercice du droit de rétractation.								
Date de fin du délai de rétractation (jj/mm/aaaa)								
Remarques éventuelles des	parties ou des assistants sur ce	s échanges / au	utres	comm	entaires			
4. Décision du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation pro								
Date de réception par la	DDTEFP de la demande d'hon	nologation		<u> _ </u>		] [		l
IMPORTANT: La DDTEFP dispose d'un délai d'instruction de 15 jours ouvrables, à compter du jour de la demande telle que précisée dans l'accusé réception délivré. A défaut de notification dans ce délai, est réputée acquise.								_
Décision relative à l'homologation de la rupture refus acc							eptation	
Si refus d'homologation par	non-respect des règles de l'assistance							
le DDTEFP, cochez la ou	indemnité de rupture conventionnelle inférieure au minimum non-respect du délai de rétractation							
les cases du  ou des motifs invoqués	absence de liberté de consentement précisez :							
	autres précisez :							
date d'envoi du refus d'I	nomologation aux parties à la c	onvention	<u> </u>					
Date et signature du DDTEFP								